



www.chateaudebalazuc.com

Maison d'hôtes de caractère

Conditions générales

Article 1 – But

Ces conditions générales sont destinées à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes au

Château de Balazuc, 94, impasse de la Pousterle, 07120 Balazuc afin de faciliter et de clarifier les conditions de réservation, d'arrivée, de séjour et de départ de notre maison d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes, nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil de nos hôtes avec toutes les attentions souhaitables leur permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Précisions :

- Comme toutes les maisons d'hôtes, le Château de Balazuc est une maison privée, tenue par ses propriétaires. L'espace réservé aux hôtes est dans le même bâtiment, sous le même toit, que notre habitat. Pour des raisons évidentes de respect de la vie privée (celle de nos hôtes et la nôtre), de tranquillité et de sécurité (assurances) nous n'acceptons pas d'invités extérieurs, chambres et piscine compris.
- Le Château de Balazuc est un établissement non fumeur à l'intérieur du bâtiment.
- La configuration des lieux rend le château particulièrement inadapté aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.
- Nous possédons deux chats, ce qui rend l'accueil d'autres animaux domestiques impossible.
- Les arrivées se font à partir de 17h00 et jusqu'à 19h00.
- Le petit déjeuner est servi de 8h30 à 10h30, sauf demande spéciale.
- Les chambres sont libérées pour 11h00, le jour du départ.
- Les draps et le linge de toilette sont fournis.
- Dans le cas de séjours de plusieurs nuits, le ménage est fait tous les jours dans les chambres, sauf opposition du locataire.
- Pour les séjours d'une seule nuit, le Château de Balazuc se réserve la possibilité de changer unilatéralement la chambre réservée, bien entendu sans modifier la date, ceci afin de faciliter la gestion du planning. Ce changement ne donne droit à aucune compensation financière.

Article 2 – prix des chambres

Le prix des chambres est exprimé toutes taxes comprises, à l'exception de la taxe de séjour (0,88 euro par personne et par nuit). Il est identique pour une ou deux personnes et comprend les petits déjeuners. Le fait de ne pas prendre de petit déjeuner ne donne droit à aucune réduction.

Article 3 – lits supplémentaires

Il n'est pas possible de rajouter un lit supplémentaire dans les chambres.

Article 4 – durée du séjour

Le client ayant fait une réservation ferme, pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 5 – réservation effective

- Lorsqu'elle est effectuée en direct sur notre site chateaubalazuc.com, par téléphone ou par mail, une réservation devient effective lorsque le client aura réglé soit directement, soit dans les 5 jours après la demande de réservation un acompte de 30% du montant total du séjour. Le paiement de cet acompte peut intervenir par chèque (uniquement sur une banque française), chèques vacances, virement bancaire, carte Bleue, carte Visa, Mastercard ou American Express. Nous confirmerons au client sa réservation par mail ou courrier postal en l'absence d'adresse mail lorsque nous serons en possession de l'acompte.

- Lorsqu'elle est effectuée par l'intermédiaire d'un site tiers (Booking.com, Expedia, Hôtels.com, sans que cette liste soit limitative), une réservation ne devient effective que lorsque le client aura réglé la totalité du séjour. Cette somme sera prélevée par Château de Balazuc sur la carte de crédit (carte Bleue, carte Visa, Mastercard ou American Express) que le client aura indiquée au site tiers. Nous confirmerons au client sa réservation par mail dès que le prélèvement aura été effectué.

Article 6 – annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre, (Château de Balazuc, 94, impasse de la Pousterle, 07120 Balazuc) ou mail (contact@chateaubalazuc.com).

- a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient moins de 30 jours et plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.
- b) Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- c) Si le client ne se manifeste pas avant 19h00, le jour de l'arrivée, sans avoir prévenu le propriétaire, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer des chambres. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve la possibilité de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- d) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût total de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. De la même manière, en cas de "no show" (le client ne se présente pas et n'a pas prévenu), la totalité du séjour est exigible.

Article 7– annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 8 – arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé entre 17h00 et 19h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prendre contact avec le propriétaire.

Article 9 – règlement du solde

Le solde des nuitées est à régler lors du départ, la table d'hôtes et les prestations supplémentaires éventuelles seront ajoutées à la facture, ainsi que la taxe de séjour. Le règlement pourra se faire par chèque (uniquement sur une banque française), chèques vacances, espèces ou carte bancaire (Carte Bleue, VISA, Mastercard, American Express, UnionPay).

Article 10 – utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible et privé des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la chambre en bon état.
